



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040191

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 20/12/2024 15H23 C:000181 I:33294
V/REF : 1006366
V/Email reçu le Vendredi 20/12/2024 à 15H23

SEMCODA
Pôle Tertiaire
50, RUE DU PAVILLON
01009 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 07031
IMMEUBLE : GENDARMERIE
62 ROUTE DE MONS
01290 LAIZ

Feillens, le 10 Avril 2025

Référence Marché: 22BBMSV1-Lot113-Bourg Bresse
LOCALISATION : 62 ROUTE DE MONS - LAIZ - CHEF KAICHOUCH 0614776813 - LOGT 201
MOTIF : INTERVENIR POUR POIGNEE PORTE FENETRE DU SALON QUI EST CASSEE DE
L'INTERIEUR (LE PROBLEME VIENDRAIT DU MECANISME)
Donneur d'ordre : M. J. BOZON

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 31 DECEMBRE 2024 A 08H15
REPLACEMENT DE LA CREMONE PORTE FENETRE SEJOUR
REGLAGE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : DE AB Email envoyé le 30/01/25 à 09H32 Mr J BOZON
MC AB Email envoyé le 31/12/24 à 11H10 Mr J BOZON
MP LCOMPTER Email envoyé le 31/12/24 à 11H08 Mr J BOZON

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	40,45	40,45
1,00	MS00047-Rempl.Crémone verrou 2/3 galets	1	50,56	50,56



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5040191

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

TOTAL H.T.	91,01
T.V.A. a 10,00%	9,10
TOTAL T.T.C.En EURO	100,11

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1006366 du 09/04/2025

Pr.

SEMCODA
Pôle Tertiaire
50, rue du PAVILLON
01009 BOURG EN BRESSE CEDEX

SERVIMO BOURGOGNE SAS
550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif ☒ Individuel ☐
- 2 ans ☐ Non Conventionné ☒
Fournitures seules ☐

Travaux dits urgents ☐ Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

62 Route de Mons
01290 LAIZ

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

THCMEIPCI Txv hors contra Menuiseries int Partie cne int.
01-EE-2212-ENT-61563100

07031-00001 Gendarmerie 11 Lgts + locaux
techniques et services

Délai

Date limite exécution : 24/04/2025

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	40,45	40,45	4,05	44,50
MS00047 Crémone verrou à 2 ou 3 galets pour chassis un vantail (avec gâches) y compris toutes sujétions de pose	1,00	50,56	50,56	5,06	55,62

Total H.T.	91,01
Total TVA	9,11
Total TTC	100,12

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BOZON Julien le 09/04/2025

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

Carine ROY
Directrice Carré Pro Immobilier

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA Pôle Tertiaire**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **Pôle Tertiaire 50, rue du PAVILLON 01009 BOURG EN BRESSE CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **62 Route de Mons 01290 LAIZ**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **09/04/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1006366